



Reprise après accident du travail sans visite médicale

Par **Thomas91**, le **03/09/2013** à **09:44**

Bonjour ,

J'ai un petit soucis , je me suis blessé au dos a mon travaille le 11 juin 2013 , j'ai été en arrêt jusqu'au 31 août j'ai donc repris le 1 septembre 2013 .

J'ai directement été dans le bureau du directeur pour lui dire qu'il fallait qu'il me fasse ma visite de reprise , il m'a dit qu'il prenait rendez vous et qu'il me tenait au courant ce que j'aimerais savoir as t'il le droit de me faire travailler tant que je n'ai pas eu ma reprise ? Surtout que je ne suis pas a mon poste il me fait passer le balai dans la cour de l'entreprise et mettre du bois a la poubelle .

Que ce passe t'il si je me reblesse car je fait un travaille ou je morte des charge lourde ? Suis je en tord ? Ou es t'il en tord ?

Une dernière question quel recours puis je avoir si il veux me licencier ?

Merci d'avance de vos réponse .